

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
03 FÉVRIER 2020**

2020-15 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CYCLO CŒUR DE 3 500 €

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 25

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

PRÉSENTS

Michel GIRAUDY, Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Claude GERMAIN, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, (Montvalezan)

Paul CUSIN-ROLLET, Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)

Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE)

Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD)

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Éric MINORET, Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Xavier TISSOT, Séverine FONTAINE, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Olivier PETIT

2020-15 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CYCLO CŒUR DE 3 500 EUROS

Le Président informe que l'association « CYCLOCOEUR » (association cyclo sportive au profit des personnes handicapées de Haute-Tarentaise dont le siège social est situé à Bourg-Saint-Maurice, a sollicité la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise afin de soutenir financièrement ses activités.

Cette association a pour objet, par la pratique sportive et notamment au travers du cyclotourisme, de la pratique du VTT d'assurer :

- la sensibilisation et la prévention dans le domaine du handicap,
- l'aide aux personnes handicapées de la Haute-Tarentaise,
- l'aide aux personnes défavorisées de quelque façon que ce soit.

Vu la demande présentée par l'association Cyclo Cœur en date du 24 octobre 2019 à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 20 janvier 2020 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide :

- **d'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association « CYCLOCOEUR » au titre de l'année 2020
- **de DIRE** que crédits sont inscrits au compte 6574 (Subventions versées aux associations) du budget annexe 2020 de la régie « Tourisme Haute-Tarentaise »

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

